



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 25 KAADA 1436 (10 SEPTEMBRE 2015)

*

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

Projet de loi :

- **Projet de loi n° 19-14** relatif à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

Approuvé

Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2-15-556** fixant le nombre des Cours régionales des comptes, leur désignation, leur siège et leur ressort territorial.

Approuvé.

- 2. Projet de décret n° 2-15-694** portant application des articles 4 et 6 de la loi n° 63-14 relative aux avoirs et liquidités détenus à l'étranger par les marocains résidant à l'étranger, transférant leur résidence fiscale au Maroc.

Approuvé.

- 3. Projet de décret n° 2-14-867** relatif à la Commission nationale de la commande publique.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen.

Accord international :

- **Accord** d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Sénégal, fait à Dakar le 21 mai 2015.

- **Projet de loi n° 55-15** portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. Le président de l'Université Mohammed I^{er} d'Oujda,
2. La secrétaire générale du ministère de l'habitat et de la politique de la ville,
3. Le directeur de l'Agence nationale d'évaluation et de garantie de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
4. L'inspecteur général du ministère délégué du ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau,
5. Le directeur des ports et du domaine public maritime au ministère de l'équipement, du transport et de la logistique,
6. Le directeur de l'aviation civile au ministère de l'équipement, du transport et de la logistique,
7. Le directeur du développement de l'espace rural et des zones de montagne au ministère de l'agriculture et de la pêche maritime,
8. Le directeur de l'école nationale forestière d'ingénieurs à Salé,
9. Le doyen de la faculté des sciences juridiques à Meknès,
10. Le directeur de l'école supérieure de technologie à Khénifra – Université Moulay Ismaïl de Meknès.